



Autorisation de travail non envoyé par la DIRECCTE et risque de rejet de la demande

Par **Hakaishin**, le **03/04/2022 à 16:15**

Bonjour,

J'espère que vous allez bien ?

Je suis un ingénieur tunisien. J'étais venu en France en 2018, en tant que étudiant. J'ai fini mes études en France dans une grande école d'ingénieurs, et j'ai commencé à travaillé en tant qu'un ingénieur dans une entreprise française en fin 2019.

En 2019, j'ai commencé un CDD d'un an, et j'ai fait mon changement de statut. J'ai fait une demande d'autorisation de travail. Ma demande a été acceptée et m'a été envoyée par courrier chez moi ainsi qu'elle a été envoyée à mon employeur.

En 2020, j'ai signé un CDI avec le même employeur et j'ai effectué un renouvellement de mon titre de séjour. Au moment du renouvellement, j'ai effectué une nouvelle demande d'autorisation de travail pour mon contrat CDI. La demande a été effectuée en octobre 2020.

En janvier 2021, j'ai obtenu mon titre de séjour avec la mention "salarié" mais l'autorisation de travail ne m'a pas été envoyée ni à moi ni à mon employeur. Nous avons cru que c'est normal, vu que c'est le même employeur et nous avons eu l'année d'avant l'autorisation de travail pour le CDD.

En septembre 2021, j'ai effectuée une demande de renouvellement de mon titre de séjour et dans ma demande j'ai donnée l'autorisation de travail pour le contrat CDD. Le jour du rendez-vous, tous les documents ont été acceptés, et on m'a dit que mon dossier est complet.

Le 10 mars 2022, 6 mois plus tard, j'ai reçu une lettre de la part de la préfecture, me demandant l'autorisation de travail qui manque à ma demande. Ce document ne m'a jamais été déivré, mon employeur aussi confirme qu'il ne lui a pas été délivré non plus. La préfecture me demande ce document dans un délai de 20 jours au maximum (ils sont écoulés aujourd'hui) pour envoyer ce document dinon ma demande sera automatiquement rejetée.

J'ai contacté la DIRECCTE pour leur demander de m'envoyer une copie, et on m'a dit qu'il y a plus le service de main d'oeuvre étrangère et qu'ils ne peuvent rien faire pour moi. Mon employeur a envoyé deux courriers recommandés avec accusés de réception à la prefecture ainsi qu'au Prefet pour expliquer la situation et confirmer qu'il n'a jamais reçu l'autorisation de travail. Le courrier a bien été reçu par la prefecture depuis le 18 mars 2022

mais pas de réponse de leur part.

J'ai un récépissé qui expire fin avril 2022, la préfecture ne répond pas aux courriers de mon employeur, et la DIRECCTE m'avait dit qu'ils ne peuvent rien faire pour moi.

Pouvez-vous me conseiller quoi faire s'il vous plaît ?

Ma situation est bien régulière depuis 2018, tous mes renouvellements sont dans les temps légaux. Mon diplôme est français et j'occupe le poste d'un ingénieur depuis 2019 avec le même employeur.

J'ai aussi toutes les preuves qui montrent que j'ai fait la demande de l'autorisation de travail pour mon CDI, et j'ai aussi mon titre avec la mention salarié qui montre que ma demande de l'autorisation de travail a été acceptée, puisque chaque titre de séjour est accompagné d'une autorisation de travail.

Merci d'avance
Bonne journée
Cordialement